

DEMANDE DE VISA DE LONG SÉJOUR POUR ÉTUDES EN FRANCE
LYCEE FRANÇAIS CHARLES DE GAULLE
== LISTE DES DOCUMENTS ==

La demande de visa se déroule en 2 étapes :

1/ Constituer le dossier de demande de visa – Cf liste ci-dessous.

2/ Saisir la demande de visa en ligne via le lien suivant <https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/ma-demande-en-ligne>.

Cette démarche est impérative et doit être finalisée AVANT le rendez-vous (les récépissés et formulaire doivent être imprimés et joints à la demande de visa). Veuillez vous assurer de disposer d'un dossier complet, constitué de l'ensemble des justificatifs demandés.

Important : tout (e) élève mineur (e) devra obligatoirement être accompagné (e) de l'un de ses parents (père ou mère) le jour du rendez-vous.

== LISTE DES DOCUMENTS ==

- Frais de dossier 65 000 FCFA (veuillez prévoir la somme exacte)
- Formulaire de demande de visa long (cf. point 2) au nom de l'élève, dûment complété et signé par l'un des parents
- Deux photographies d'identité récentes, identiques et ressemblantes, en couleur, sur fond clair uni, format 35x45 cm
- Passeport en cours de validité de moins de 10 ans (date d'expiration postérieure de 3 mois à la fin de validité du visa demandé) + copie de la page comportant les données personnelles et le numéro du document
- Acte de naissance original + copie
- Certificat de nationalité centrafricaine + copie
- Attestation de paiement de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) + copie
- Justificatif d'obtention du baccalauréat (relevé de note) + copie
- Certificat de préinscription ou d'admission dans un établissement d'enseignement supérieur en France
- Ressources de l'étudiant : justifier de la somme minimale de **404 000 FCFA (soit 615 €) par mois**, pour l'année d'études :
 - Attestation bancaire précisant que le montant total a été déposé sur un compte bancaire (caution étudiant ou attestation irrévocable de virement) + copie.
- OU
 - Engagement écrit de prise en charge par un garant en France + justificatifs d'identité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour en France) et de ressources (3 derniers bulletins de salaires, relevé bancaire récent, dernier avis d'imposition) de ce garant + copies.
- Hébergement :
 - Si hébergement en résidence universitaire, étudiante ou en logement privé : attestation de l'établissement ou de l'institution ; contrat de bail ;
 - Si hébergement chez un particulier : attestation sur l'honneur datée et signée de prise en charge + copie de la carte nationale d'identité, du passeport ou de la carte de séjour de l'hébergeant + justificatif de domicile récent + 3 derniers bulletins de salaire.

== IMPORTANT ==

Les services consulaires se réservent le droit d'exiger la production de tout autre document nécessaire à l'instruction de la demande de visa.